

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Agriculture/Coton :
**OLAM promet relever
le défi du secteur** P.2



Togo : Climat des affaires

La Président de la République
Faure Gnassingbé

**L'environnement
socioéconomique
toujours
attractif pour les
investisseurs**

P.3

Togo à l'horizon 2030
**Vers un taux
d'électrification de 100%** P.4



Tourisme : Sous
le sceau de la
démarche qualité

**Les acteurs
invités à jouer
leur partition** P.5



Kossivi Egbetonyo, ministre de la
Culture, du tourisme et des loisirs

**Le ministre Bawara contre
des licenciements** P.4

Agbéyomé Kodjo en clandestinité

**Mandat d'arrêt contre le
le président du MPDD ?** P.3

BRÈVES

Jimi Hope immortalisé à l'Institut Français de Lomé

La scène de l'Institut Français de Lomé qui vient de faire peau neuve a été rebaptisée «Scène Jimi Hope» en hommage à l'icône de la musique togolaise, l'artiste plasticien, Roi du Rock and Roll et du Blues africain. C'était au cours d'une cérémonie d'inauguration, ce lundi 13 juillet 2020 présidée par l'Ambassadeur de France au Togo, Marc Vizzy en présence des Ministres Kossivi Egbetonyo en charge de la culture et Koffi Akpagana de l'Enseignement supérieur.

Pour la France, Jimi Hope est un fidèle de la scène de l'institut ; c'est pour cette raison que ce geste est un hommage pour « perpétuer la mémoire de l'un des plus grands rockers de l'Afrique, tout en célébrant l'amitié franco-togolaise ».

De son vrai nom à l'état-civil Senaya Koffi, l'artiste Jimi Hope, a connu quarante années de carrière musicale et artistique accomplie avant de s'éteindre à Paris le 05 août 2019.

Les examens scolaires de fin d'année ont démarré au Togo

Conformément au calendrier annoncé par le gouvernement il y a une dizaine de jours, les examens de fin d'année scolaire ont effectivement débuté ce mardi, 14 juillet 2020 sur toute l'étendue du territoire.

Ce sont les élèves de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui sont les premiers à affronter les épreuves pour l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Le ministre en charge du secteur Taïrou Bagbiègue a effectué une tournée dans plusieurs centres d'écrit de la capitale, afin de constater de visu l'effectivité du démarrage mais aussi vérifier le respect des mesures barrières.

France :Célébration du 14 juillet

La France a célébré, le mardi 14 juillet 2020, la fête nationale française en rappel de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Au Togo, la cérémonie commémorative a été sobre et restreinte aux membres du gouvernement et personnalités impliquées dans la riposte nationale et d'autres invités.

L'ambassadeur de France Marc Vizzy, a saisi l'occasion de cette fête pour saluer le professionnalisme et la responsabilité avec lequel les autorités togolaises ont géré, jusqu'à présent la pandémie de la maladie à coronavirus. Si « la catastrophe que certains redoutaient ne s'est pas produite, c'est grandement au sérieux avec lequel les autorités togolaises ont travaillé que nous le devons », a déclaré le diplomate.

L'ambassadeur a par ailleurs réitéré la disponibilité de son pays à accompagner le Togo dans ses actions de développement.

La rédaction

CHRONIQUE DE LA SEMAINE
chaque jeudi dans les kiosques

www.chroniquedelasemaine.com

Agriculture/Coton : OLAM promet relever les défis du secteur

Les députés togolais ont voté à l'unanimité le 29 juin dernier, la privatisation de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Le vote de ce projet de loi portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'État dans le capital de la NSCT a permis de confier la gestion de ce secteur à OLAM, une société Singapourienne spécialisée dans l'agroalimentaire. Cette importante décision de l'Etat togolais d'ouvrir les portes de la NSCT pour des investissements privés est fortement appréciée par OLAM qui a salué cette initiative.



« Nous sommes convaincus que le secteur du Coton au Togo a des opportunités de croissance importantes qui pourront apporter des avantages aux communautés agricoles, ainsi que soutenir le développement agricole et économique du pays », a déclaré la société OLAM.

Selon elle, son investissement renforcera la capacité de la NSCT de s'associer avec les producteurs de coton et ceux du secteur pour augmenter les volumes, améliorer les rendements et contribuer à atteindre le plein potentiel du coton togolais, sous

la direction du Gouvernement du Togo.

Olam estime que la capacité de la NSCT peut être renforcée pour établir un partenariat avec les agriculteurs togolais afin d'augmenter le rendement, d'améliorer les revenus agricoles et de développer une relation mutuellement bénéfique pour accroître simultanément les moyens de subsistance des petits producteurs de coton et développer le secteur du coton au Togo.

La société spécialisée Singapourienne dispose d'une expertise avérée dans le do-

main de coton. Dans ce sens, elle a redressé coton Tchad en un an seulement, après son rachat en 2018 à hauteur de 60% de son capital pour un montant de 9 milliards de francs CFA. En quasi cessation d'activité, la société cotonnière menaçait l'ensemble de la filière Coton du Tchad mais grâce à OLAM, elle a connu un regain d'activité.

À ce jour, la société OLAM traite plus de 1,6 million de tonnes de coton par an, avec une présence dans tous les principaux pays producteurs et consommateurs. Elle est le plus grand égrenneur privé de coton au monde, avec plus de 27 usines d'égrenage réparties en Australie, aux États-Unis, en Côte d'Ivoire, au Tchad et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est, et fournissant du coton à plus de 700 usines textiles à travers le monde.

Elle entend donc mettre son riche expérience, sa compétence et sa capacité au service de la NSCT et des agriculteurs togolais, avec pour véritable ambition, « d'aider les communautés agricoles à améliorer leur capacité à cultiver plus de superficies en leur fournissant des outils agricoles et des animaux de trait » comme ce fût le cas en 2008 en Côte d'Ivoire.

Olam, est créé il y a 30 ans. En Afrique de l'Ouest, le groupe s'est développé et est devenu un leader mondial de l'alimentation et de l'agro-industrie opérant dans plus de 60 pays avec un portefeuille de plus de 44 produits agricoles, outre le coton.

Ce n'est donc pas un hasard si l'Etat togolais a confié le secteur cotonnier togolais à cette société en vue de sa relance.

Jaurès AKLA

Togocom s'engage aux côtés de la FTF, pour les 04 prochaines années



C'est l'annonce faite, ce mardi 14 juillet 2020, lors de la signature de la convention de partenariat intervenue entre le Groupe Togocom et la Fédération Togolaise de Football (FTF).

Cette convention de partenariat d'une durée de 04 ans, fait du Groupe Togocom le sponsor officiel pour l'accompagnement de l'instance faîtière du football togolais. L'accord concerne essentiellement les matchs internationaux des Eperriers (toutes les équipes natio-

nales), le championnat de jeunes U-15, les Coupes du Togo et de l'Indépendance.

Pour le DG du Groupe Togocom, Paulin Alazard : « Les valeurs du football correspondent parfaitement à la nouvelle dynamique que nous souhaitons insuffler telles que l'esprit d'équipe, la solidarité et le succès ». C'est donc une aubaine qui devra aider le football et dynamiser la vie sportive nationale.

La Rédaction

CHRONIQUE
de la Semaine
63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication par intérim

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Togo : Climat des affaires

L'environnement socioéconomique toujours attractif pour les investisseurs

Malgré les effets de la crise sanitaire du Covid-19 sur presque l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, le Togo reste une destination privilégiée des investisseurs étrangers. La principale raison, la ferme volonté des autorités togolaises de poursuivre les réformes économiques, politiques et sociales afin d'offrir un environnement sain à l'investissement.

Ces dernières années, les indicateurs et les statistiques socioéconomiques sont davantage favorables à l'investissement, ce qui attire beaucoup de partenaires vers le Togo. L'un des facteurs favorisant est le classement Doing Business.

Apport de Doing Business

En effet, le classement Doing Business 2019 hisse le Togo à la 97ème place mondiale sur 190 pays évalués. L'une des plus importantes progressions comptabilisées au niveau du continent africain sur l'année, soit un gain de 40 places, qui montre que le climat des affaires s'est nettement amélioré. Depuis 2016, l'économie nationale est marquée par une constante progression avec, de plus en plus, une augmentation de son taux de croissance. D'ailleurs l'inflation a été très

modérée en 2018 (0,9%) en moyenne annuelle après un résultat négatif en 2017 (-0,2%).

En 2018, la croissance a atteint 4,9% puis 5,3% en 2019 et, selon les prévisions, devrait atteindre 5,5% en 2020. Cette croissance va être soutenue sur le long terme et pourrait atteindre les 7%, si les changements structurels de l'économie tels prévus dans le Programme national de développement (PND) sont mis en œuvre avec l'accompagnement des investisseurs de taille.

C'est d'ailleurs le cahier de charge des ministres qui s'activent à exploiter le potentiel d'attractivité du climat des affaires pour attirer les opérateurs économiques étrangers dans le pays.

A côté des efforts tous azimuts consentis pour maintenir la croissance économique à un niveau acceptable, il faut relever que depuis 2016, les autorités ont conduit une politique constante de



Faure Gnassingbé, Président de la République

réduction du déficit public qui est passé de 9,5% du PIB en 2016 à 2,9% en 2019 et une prévision de 1,9% pour 2020. Ce résultat a pu être atteint grâce à une difficile mobilisation additionnelle des revenus fiscaux (17,6% en 2019 contre 16,7% du PIB en 2016) et à la contraction de l'investissement public, passé de 13,8% du PIB en 2016 à 10,1% en 2019.

Cette progression a donné confiance aux partenaires du Togo notamment le Fonds monétaire international (FMI) avec lequel le Togo a conclu un accord pour rétablir les équilibres macroéconomiques. L'objectif principal de ce compromis est de ramener la dette publique à un niveau soutenable. De fait,

la dette publique, dont le périmètre inclut celle des sociétés publiques, poursuit sa décrue avec un chiffre de 70% du PIB en fin d'année 2019 (contre 81,1% vers la fin de 2016) et un passage sous la barre des 70%, correspondant à la norme UEMOA, en 2020.

Avantages comparatifs du Togo

Les trois principaux produits d'exportation à savoir le clinker qui représente environ 13% des recettes d'exportation, le phosphate (10%) et le coton fibre sont des secteurs clés sur lesquels le Togo pourra compter pour mobiliser les ressources pour réduire les déficits et table sur une

croissance économique soutenue malgré la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'autre avantage est la mise en service en octobre 2014 de nouveaux quais pour la manutention conteneurisée, faisant du port autonome de Lomé, une plateforme de transbordement de premier plan dans la sous-région.

Rappelons qu'avec un PIB de 5,3 milliards de dollars pour une population estimée à 7,4 millions d'habitants, le Togo qui enregistre un PIB par habitant de 672 dollars, appartient à la catégorie des pays les moins avancés. En termes de ventilation sectorielle, le secteur primaire contribue à 24,4% à la formation du PIB ; le secteur secondaire qui repose en particulier sur l'industrie du ciment, l'extraction des phosphates et les boissons, représente 15,6% ; les services centrés autour du commerce, de l'activité portuaire, aéroportuaire et bancaire contribuent à hauteur de 43,9% ; le solde (16,1%) étant constitué des impôts et taxes.

ADK

Agbéyomé Kodjo en clandestinité

Mandat d'arrêt contre le le président du MPDD ?

Convoqué à comparaître devant le doyen des juges de la Cour d'appel la semaine dernière, le leader du MPDD et ancien Premier ministre, Agbéyomé Kodjo, s'est prévalu d'une quelconque menace sur sa sécurité pour prendre le maquis. Pour certains, le candidat de la dynamique Kpodzro aurait quitté le pays. Selon sa famille, il serait encore au pays mais en lieu sûr. Un mandat d'arrêt vient d'être décerné contre lui.

Jeudi dernier il indiquait qu'il ne se rendrait pas vendredi à la convocation du doyen des juges d'instruction. "Je ne me présenterai pas devant la justice pour cette 4e convocation", a-t-il indiqué dans un message audio. Raison invoquée : "Des desseins hautement malveillants seraient planifiés dans le cadre de cette convocation dont l'ultime objectif est de m'éliminer par tous les moyens".

Pour Aimé Gogué, le président de l'Alliance des démocrates pour un déve-

loppement intégral (ADDI), cette fuite supposée n'est pas la bonne démarche. "A sa place, je ne quitterai pas le Togo. D'ailleurs moi je n'ai jamais quitté le pays", a-t-il déclaré dimanche sur Pyramide FM.

"Agbéyomé Kodjo aurait pu rester, mais en même temps je ne sais pas son degré d'appréciation des risques", a souligné le chef de l'ADDI.

Quelques mois seulement après sa libération sous contrôle judiciaire, Agbéyomé Kodjo était donc à nouveau



Agbéyomé Kodjo

invité « à comparaître devant le doyen des juges d'instruction de Lomé le vendredi 10 juillet 2020 à 09 heures, pour être entendu dans l'affaire le concernant », lit-on sur la convocation signée du Doyen des juges d'instruction, Awi Adjoli, qui lui a été transmise.

Interdit d'intervenir sur le su-

jet lié aux résultats de l'élection présidentielle du 22 février dernier dont Faure Gnassingbé a été proclamé vainqueur par la Cour constitutionnelle, le président du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), candidat de la Dynamique Kpodzro, n'en fait qu'à sa tête. Il ne cesse de revendiquer sa victoire à

travers des déclarations et des communiqués relayés par la presse, susceptibles de rallumer la flamme de la contestation alors que le contentieux électoral est soldé par les résultats définitifs du scrutin présidentiel du 22 février 2020.

Selon ces résultats proclamés par la Cour constitutionnelle, Agbéyomé Kodjo a été crédité de 19,46% des suffrages contre 70,78% pour Faure Gnassingbé, et 5% à l'opposant historique, Jean-Pierre Fabre.

Contre toute attente, le candidat du MPDD conteste ces chiffres, et affirme que sa victoire lui a été « volée ». Cet homme qui avait

Suite à la page 4

Togo à l'horizon 2030

Vers un taux d'électrification de 100%

L'accès à l'énergie électrique est une condition pour le développement de nos communautés. C'est fort de ce constat que le gouvernement multiplie des initiatives pour favoriser son accès à tous.

Au rang des initiatives mises en place, le Programme d'Extension de Réseau Electrique dans les Centres Urbains du Togo (Perecut) qui a pour finalité de donner à plus de 108 foyers soit environ 540 000 Togolais vivant en milieu urbain, l'accès à l'électricité et ainsi contribuer à rehausser le taux de couverture nationale en la matière.

Financé à hauteur de

46 milliards de francs CFA, avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), la banque de développement KfW et l'Union européenne, le programme devra faciliter plus de 108 connexions à l'électricité pour près de 540.000 personnes en termes de pénétration de l'électricité. Le Perecut est le plus grand programme jamais réalisé dans le secteur de l'électrification



qui va de l'extension du réseau de distribution à l'acquisition de matériels puis au raccordement au réseau national ainsi que l'amélioration de la qualité de service. La mise en œuvre du Perecut permet d'augmenter suffisamment le nombre de foyers ayant un accès de qualité à l'énergie électrique.

Pour mieux atteindre les résultats escomptés et les pérenniser, le Perecut est subdivisé en trois (03) principales étapes : (i) La première consiste à réhabiliter, à renforcer et à étendre le réseau de distribution à cinquante-trois (53) localités dans les cinq (05) régions du pays ; (ii) la seconde phase sera

consacrée au soutien additionnel à l'accès au réseau et (iii) la dernière étape, elle sera consacrée à l'appui et le renforcement des capacités.

Globalement, il est question, entre autre, de réhabiliter et de renforcer une ligne de 48 kilomètres et l'installation de 226 nouveaux transformateurs. Les efforts précédemment fournis par les pouvoirs publics pour faciliter l'accès des populations à l'énergie électrique ont permis d'enregistrer une hausse de 28% des ménages électrifiés passant de 125.543 de 2005 à 485.543 en 2019. L'objectif du Togo est d'atteindre un taux d'électrification de 100% à l'horizon 2030.

ADK

Agbéyomé Kodjo en clandestinité Mandat d'arrêt contre le le président du MPDD ?

Suite de la page3

été investi lors d'une messe organisée le 1er février sous l'égide de Mgr Philippe Fanoko Kossi Kpodzro, l'archevêque émérite de Lomé, s'est en effet proclamé « président élu ». Il a également poussé l'outrecuidance de nommer un Premier ministre et s'est même adressé à l'armée en qualité de « chef suprême ». Autant de faits qui lui valent aujourd'hui les poursuites dont il est l'objet.

Ce leader politique qui sème la confusion dans les esprits en s'autoproclamant faussement, président démocratiquement élu, ne semble pas être prêt à assumer ses actes devant la justice, contrairement aux combattants intrépides qui sous d'autres cieux, éprouvent un réel plaisir à affronter la justice pour défendre devant Dieu et les hommes, leur vision. On se rappelle que lorsqu'il a été convoqué pour la première fois au SCRIC, il s'était prévalu des soucis de santé pour s'en dérober. Mais pas pour longtemps puisqu'après la 3^{ème} convocation les éléments de la gendarmerie s'étaient trouvés dans l'obligation d'aller le «quérir» au saut du lit pour le présenter à qui de droit.

Trouvant sans doute insuffisantes les raisons de santé, il brandit cette fois des

menaces dont sa sécurité serait l'objet pour éviter de comparaître devant le juge d'instruction. A ce jour, il ne se donne pas le courage de préciser d'où proviennent ces menaces dont il fait tant allusion. Il ne précise non plus si les menaces ont commencé avec la transmission de la convocation du juge d'instruction ou avant. Autrement on peut se demander pourquoi il n'ait pas le maquis avant la réception de la convocation. Ce que nous savons c'est que politiquement Agbéyomé ne représente aucun danger à personne au Togo pour se déclarer victime de menaces. Nous savons qu'au sein de l'opposition ses compagnons de lutte ne manquent pas d'arguments pour ne lui vouloir que du bien. Aujourd'hui, il n'existe plus sur le sol togolais un maquis où un justiciable peut se cacher pour éviter des poursuites judiciaires. Pour les services de renseignement, ce que nous appelons maquis, n'est autre qu'un château de verre où tout ce qu'y se déroule se voit de l'extérieur.

Au moment où nous bouclions, nous apprenons de notre confrère en ligne Elitedafrique qui cite Focus Infos qu'un mandat d'arrêt vient d'être décerné contre le «maquisard» par le Doyen des juges d'Instruction.

D. Legrand

Le ministre Bawara contre des licenciements

Depuis l'apparition de la pandémie au coronavirus au Togo, les autorités ne baissent pas les bras pour ce qui concerne la stratégie à adopter en vue d'une riposte appropriée. Du décret de l'état d'urgence sanitaire à la levée de certaines restrictions y afférentes au vu de l'évolution de la situation, en passant par l'adoption des mesures d'accompagnement des couches les plus vulnérable, rien n'est laissé au hasard. C'est dans ce sens que le ministre de la fonction publique, Gilbert Bawara, qui n'est pas indifférent à cette situation, plaide pour la sauvegarde de l'emploi à tout prix, dans tous les secteurs par ces moments de crise sanitaire.



Gilbert Bawara, ministre de la Fonction publique

Toujours attaché à une gestion efficace de la pandémie à Covid-19 qui secoue plusieurs secteurs d'activité, Le Ministre togolais de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, Gilbert Bawara, se prononce toujours pour la sauvegarde de l'emploi.

Intervenant sur les conditions de travail pendant cette période de pandémie et

les solutions concrètes pour la relance économique, lors de la réunion du Conseil National du Dialogue Social début week-end dernier, il a déclaré: «Il faut absolument éviter de recourir à des mesures de licenciement, y compris pour des motifs économiques».

Pour Gilbert Bawara, les employeurs pourraient ainsi par exemple «privilégier les mesures de chômage

technique», ce qui permettrait de «ne pas rompre les contrats», mais de «maintenir les relations de travail». Le Patronat qui fait des propositions en vue de la relance de l'activité économique a exprimé son adhésion au plaidoyer du ministre avait le 1^{er} mai dernier déjà, tenu le même discours. D'après nos informations, ces différentes propositions intervenant dans le cadre du dialogue social, ont pour objectif de faire face aux effets du coronavirus qui affecte dangereusement les entreprises surtout privées.

D'une récente enquête réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) et ses partenaires, il ressort que les activités des entreprises du secteur privé ont enregistré, entre février et mars 2020, une baisse générale du chiffre d'affaires de plus de 92%.

Vivement que le Patronat qui adhère au plaidoyer du ministre puisse joindre l'acte à la parole, pour le bonheur des employés.

D. Legrand & J.A

Tourisme : Sous le sceau de la démarche qualité

Les acteurs invités à jouer leur partition

Le Ministre de la Culture, du tourisme et des loisirs, Kossivi Egbetonyo, a présidé hier mercredi 15 juillet 2020 à Lomé, la cérémonie de lancement du programme de démarche qualité dans le secteur du tourisme au Togo.

L'objectif de ce programme est, selon le ministre, d'améliorer les conditions de conception des aliments et leur service dans les lieux et établissements touristiques dans les cinq (5) régions administratives du Togo. Autrement dit, c'est un processus qui couvre une période de trois (3) ans dont la finalité est de mettre en place des mécanismes et pratiques solides de contrôle de la qualité dans les établissements de restauration touristique. A l'issue de ce processus, une base de données des établissements touristiques répondant aux normes et standards en termes de qualité sera constituée.

En effet, le contexte actuel de globalisation, caractérisé par la disparition des domaines réservés ou des prés carrés et la concu-

rence à outrance, dans le secteur, impose la nécessité de l'amélioration des prestations des établissements de restauration touristique dans les domaines de l'hygiène et de sécurité alimentaire.

Trois étapes sont prévues pour la mise en place de ce programme. La première étape consiste à réaliser une étude exploratoire, ensuite faire une analyse des mécanismes et des pratiques de qualité dans la fourniture des prestations culinaires de ces établissements puis valider les résultats, et enfin mettre en œuvre le programme avec en toile de fond, le renforcement de capacités des acteurs des principales unités retenues et des inspecteurs de la qualité issus du département du tourisme.

En 2018, le tourisme togolais a généré 48 milliards



Le Ministre Kossivi Egbetonyo prononçant le discours de lancement

FCFA de recettes au sous-secteur hôtelier et a créé 8000 emplois directs pour une arrivée dans le pays de 712 000 touristes. Le Togo se positionne ainsi comme une destination touristique en Afrique de l'Ouest, malheureusement et cruellement affecté par la crise du Covid-19.

Ce programme de « démarche qualité » va redonner vie et renforcer les prestations du secteur considéré et à raison dans le PND, selon le ministre en charge du Tourisme, « comme l'un des

principaux ressorts endogènes à activer pour secréter l'essor économique du pays ». La contribution attendue du secteur du Tourisme de 6,2% à l'économie nationale d'ici 2022. Il a pour ce

faire invités les opérateurs dans le secteur à apporter leur part de contribution pour la réussite du programme.

ADK

OTR évalue ses prestations auprès des contribuables du privé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), une étude de référence sur l'appréciation des services par contribuables est commanditée par l'Office Togolais des Recettes (OTR).



Siège de l'OTR

Cette appréciation est évaluée à travers une série de questions telles que : « Etes-vous satisfaits des prestations de l'OTR ? Quelles sont vos recommandations en vue de leur amélioration ? », etc ». L'office invite les opérateurs économiques du secteur privé à répondre. L'objectif étant de mieux appréhender les attentes des contribuables afin de leur apporter des solutions à leurs besoins pour réduire les risques de corruption.

Réalisée par le Bureau d'Ingénierie et de Management (BIM Consultance SA), cette enquête vise à recueillir des informations sur la satisfaction des contribuables par rapport aux prestations de services, à la perception de la corruption et au consentement volontaire à l'impôt. Elle

recueille également leurs recommandations à l'endroit du fisc pour l'amélioration de ses prestations.

La collecte de données de cette étude a été lancée le 09 et prend fin le 18 juillet 2020 via la plate-forme électronique suivant : <https://forms.gle/yotdbR2f8HzeN7Ec6>

Pour la réussite de cette importante opération, le Commissaire Général, Philippe Kokou Tchodié prie les responsables des entreprises choisies de façon aléatoire par le cabinet de bien vouloir faire remplir le questionnaire par les personnes identifiées au sein de leur institution qui interagissent habituellement avec l'OTR et compte sur leur collaboration.

Carole AGHEY

Grâce à la réalisation future des travaux de 700 millions de FCFA : Lomé sera mieux alimenté en eau potable

De l'eau potable va couler abondamment dans six mois à Lomé, à la faveur d'importants travaux destinés au renforcement de l'alimentation de cette denrée dans la capitale. 700 millions de francs CFA seront débloqués pour la réalisation des travaux dont le démarrage est prévu pour la seconde moitié du mois de juillet, a annoncé par le Ministre de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise, Antoine Lekpa Gbegbeni.



Antoine Lekpa Gbegbeni, ministre de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise

Plusieurs quartiers sont ciblés à savoir : Bè, Nyékopé, Kodjoviakopé, Kégué, Hédzranawoé et leurs environs seront essentiellement touchés par les travaux, qui à terme, permettront d'améliorer conséquemment la desserte en eau.

Ce projet est la matérialisation de la volonté du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé de favoriser une amélioration croissante de l'accès à l'eau potable des

populations de Lomé. Il fait également parti des mesures sociales prises dans la riposte contre la Covid 19 dans le pays.

« Ce projet vient compléter la batterie de mesures sociales prises dans le cadre de la riposte à la pandémie liée au coronavirus, notamment la gratuité de l'eau potable et la réduction du coût du branchement d'eau », a indiqué le ministre Lekpa Gbegbeni.

Il s'agira de réaliser des

forages profonds à gros débit pour alimenter trois châteaux d'eau. En dehors des quartiers de Lomé, d'autres localités du l'intérieur du pays vont également bénéficier de ces mêmes réalisations.

L'adduction en eau potable en milieu rural comme en milieu urbain est une préoccupation majeure pour le gouvernement. Elle fait partie des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Le ministère en charge de l'eau fait des efforts considérables pour la desserte de cette denrée aux populations. En témoignent le taux de desserte qui est en hausse de 18 % au Togo.

Selon les statistiques, au Togo, 57,22% de la population avait accès à l'eau potable en 2017 contre 42% en 2013, soit une hausse de 15 points.

Une avancée significative a été observée en milieu rural où le taux de desserte est passé de 47,3% en 2013 à environ 64% en 2018, rapproché à 2017 où il tournait autour de 57,7%. En milieu urbain, le taux de desserte était de 55% en 2018 avec près de 9500 forages à motricité humaine installés jusqu'ici.

Jaurès AKLA



L'OTR est désormais disponible sur «**WhatsApp**»
pour vos questions, observations et commentaires liés
à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR

Après le secondaire, le supérieur rouvre partiellement ses portes Plus que jamais les mesures ripostes, toujours de règle

Lentement mais sûrement, les activités gelées du fait de la pandémie au coronavirus, reprennent. Après la réouverture des établissements scolaires au profit des élèves en classes d'examen et celle des lieux de culte, c'est au tour de l'enseignement supérieur de rentrer dans la danse. Par un communiqué, relayé par la Télévision Togolaise le gouvernement a autorisé les établissements d'enseignement supérieur à rouvrir, à compter du mercredi 15 juillet 2020.

Depuis quelques semaines, le Togo apprend à vivre avec la Covid -19 qui, dans notre pays, poursuit sa propagation maîtrisée. Le 15 mai dernier, les élèves en classes d'examen ont repris le chemin des classes après une suspension de plus deux mois. Les inquiétudes suscitées par cette reprises sont aujourd'hui apaisées eu égard au sens de responsabilité élevé dont les acteurs de l'éducation impliqués dans la dynamique, ont fait preuve à tous les niveaux par rapport à l'observation par les élèves des mesures barrières. Le 17 mai prochain, certains lieux de culte également frappés de fermeture rouvriront à titre expérimental. De source proche des

autorités, l'ouverture prochaine de tous les lieux de culte, sur toute l'étendue du territoire national, sera fonction de la discipline qui prévaudra dans les mosquées, églises paroisses et couvent choisis en termes du respect des mesures barrières édictées par le gouvernement.

Poursuivant sur cette lancée, le gouvernement annonce à partir du 15 juillet, l'ouverture des établissements du supérieur. Il est à préciser à ce niveau qu'après la fermeture des établissements le 20 mars 2020, les autorités universitaires ont institué la stratégie des cours en ligne dans le souci d'assurer la continuité des enseignements. La décision du



Vue de l'entrée principale de l'Université de Lomé

gouvernement d'autoriser les établissements publics et privés d'enseignement supérieur à reprendre les activités pédagogiques et académiques en présentiel vient cependant « compléter les cours à distance effectués jusqu'à présent dans les universités et procéder aux évaluations semestrielles et examens de l'année universitaire 2019-2020 ».

Selon le gouvernement, l'initiative s'inscrit dans le sillage des mesures d'allègement adoptées, au vu de

l'évolution de la situation de la pandémie du Coronavirus dans le pays : « Sur la base des rapports périodiques du conseil scientifique relatifs à l'évolution de la maladie dans notre pays, il a été procédé à l'allègement de certaines des mesures portant sur la restriction de mouvement des personnes. C'est dans ce contexte que les cours en présentiel ont été autorisés (...) », indique le communiqué du gouvernement qui précise : « cette réouverture doit être partielle

et tenir scrupuleusement compte de la distanciation physique.

Quelles que soient les raisons évoquées pour la reprise des cours dans l'enseignement supérieur, il faut craindre les risques de contamination qui paraissent assez élevés dans ce degré de l'enseignement. Dans le public où il est dénombré un effectif pléthorique dans les amphithéâtres, ils sont 60 mille étudiants au moins à être concernés par la mesure. Plus que jamais, les responsables de ce secteur d'enseignement doivent redoubler de vigilance pour éviter le pire aux étudiants et à toute la communauté universitaire.

Déjà la décision du président de l'université de Lomé, le Prof. Kokoroko de se donner le temps de faire le ménage avant le démarrage est à saluer. Rien ne sert de courir...

D. Legrand

Adhésion du Ghana à la convention des Nations unies sur l'eau, le Togo bien avancé sur le processus

Après le Tchad et le Sénégal en 2018, le Ghana est devenu le troisième pays du continent africain et hors de la région paneuropéenne à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. La Côte d'Ivoire et le Togo – avec lesquels le Ghana partage ses bassins - sont à un stade avancé du processus national d'adhésion à la convention.

Le Ghana a officialisé cette adhésion le 24 juin dernier, devenant le 44ème Etat-partie de la Convention sur l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). C'est aussi le 37ème pays à ratifier la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau).

L'adhésion du Ghana aux deux conventions est consécutive à une recommandation du Conseil des ministres de l'Autorité du bassin de la Volta faite lors de sa 7e session tenue à Accra (Ghana) le 10 mai 2019.

Dans un communiqué de la Commission économi-

que pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), qui assure le secrétariat de cette Convention sur l'eau, cela montre également le rôle important joué par les organisations régionales, notamment les organisations de bassin, dans la promotion des Conventions mondiales sur l'eau.

L'adhésion du Ghana à la Convention de l'eau entrera en vigueur dans les 82 prochains jours (21 septembre 2020). « Les effets croissants du changement climatique et la pression exercée sur les ressources en eau exigent une action urgente pour approfondir la coopération transfrontalière existante », a déclaré Cecilia Abena Dapaah, Ministre ghanéen de l'assainissement et des ressources en eau.

Le Ghana encourage



d'ailleurs les autres pays riverains à adhérer aux deux principales conventions mondiales. Cela permettra de renforcer leur coopération internationale en faveur de l'utilisation, de la gestion et du développement rationnels des ressources transfrontalières en eaux de surface et en eaux souterraines.

Les bassins fluviaux transfrontaliers du Ghana couvrent plus de 75 % de la surface terrestre du pays et génèrent environ 80 % des flux d'eau douce. C'est le cas du Bassin de la Volta (partagé avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo) où vivent plus de 23 millions de personnes.

Il y a aussi les fleuves Bia et Tano que partage le Ghana avec la Côte d'Ivoire alors que le bassin Todzie-Aka est partagé avec le Togo. « Ces ressources hydriques partagées fournissent de l'eau pour l'alimentation, l'assainissement, l'agriculture (qui représente entre 54 et 85% des emplois dans les pays du bassin de la Volta), l'hydroélectricité et les besoins industriels », estime la CEE-ONU.

Pour Olga Algayerova, secrétaire exécutive de la CEE-ONU, cette étape importante témoigne de l'élan politique croissant en faveur de la coopération dans le do-

main de l'eau en Afrique, en mettant à profit les conventions des Nations unies sur l'eau, comme fondement du développement durable, de la prévention des conflits et de l'adaptation au changement climatique. Cette agence onusienne basée à Genève appelle d'ailleurs tous les États membres des Nations Unies qui partagent des ressources en eau à adhérer à ces instruments et à les utiliser pleinement.

D'autant que pour l'ONU, la coopération transfrontalière sur ces bassins partagés est donc essentielle pour assurer le développement durable et préserver la stabilité régionale. Surtout dans le contexte de l'augmentation du stress hydrique lié au changement climatique, mais aussi « pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, vital pour l'hygiène face à la Covid-19 ».

Carole AGHEY

SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier **SAFER**

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- 📠 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*